

## Thème : Introduction à la saisie immobilière

**Date :** Vendredi 28 avril 2023 de 9h à 17h

**Lieu :** Poitiers

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Connaître les conditions préalables à la saisie immobilière
- Connaître le déroulé de la procédure de saisie immobilière
- Identifier les délais
- Déclarer les créances
- Solliciter la conversion de la saisie en vente amiable
- Solliciter la vente forcée

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Les conditions de la saisie immobilière**
- **La procédure**
- **Le commandement de payer**
- **Le PV descriptif**
- **Le CCV**
- **Les assignations à comparaître à l'audience d'orientation**
- **Les déclarations de créances**
- **L'audience d'orientation et les incidents**
- **La vente amiable**
- **La vente forcée**

➤ **Moyens pédagogiques :** Plan détaillé de l'intervention à remettre en début, échanges interactifs, conseils pratiques, support à remettre en fin de formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Anne-Marie FREZOULS, Avocate au barreau de Poitiers

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.